

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enseignement

REF : ENSEIGNT2009002

Signataire : CP/SS/CM

OBJET :Subventions aux projets des écoles maternelles et élémentaires. Année scolaire 2008/2009.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Alloue une subvention au profit des écoles suivantes :

MATERNELLE ROBERT DOISNEAU

- 300 € pour le projet "Promenons-nous dans les arts".

ECOLE ALBERT MATHIEZ

- 250 € pour le projet "Stage de poney".

Ces sommes seront versées sur la coopérative des écoles.

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au :

- ✓ 65738.211 (65738.211.303) pour 300 €
- ✓ 65738.212 (65738.212.303) pour 250 €

Le Maire

Jacques SALVATOR